

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

REUNION PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole aux Chefs de groupes, je me dois d'excuser d'abord Mme CHEVALIER et M. PIRE, qui ne pourront nous rejoindre aujourd'hui. Ils sont en mission pour la Province dans le cadre du lancement de la phase 5 de l'Organisation Mondiale de la Santé.

M. le Député-Président nous rejoindra avec un peu de retard.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Oui, Melle SEPULVEDA arrivera avec un peu de retard. M. THEUNINCK est excusé.

Mme la Présidente. - Elle est en période d'examen, je suppose.

Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - M. Vincent MIGNOLET aura un peu de retard. M. Léon CAMPSTEIN n'est pas en mission, il est en vacances.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Mme MOTTARD est excusée.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Oui Mme la Présidente. M. ARIMONT a démissionné, M. BASTIN est excusé, Mme WATHELET est souffrante, Mme STOMMEN est excusée et Mme LAMBINON, excusée.

Mme la Présidente. - Il y a des places vides dans le groupe là.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2009.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 11 juin.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers:

- La désignation d'un Directeur de la Catégorie technique à la Haute Ecole de la Province de Liège
- Et la titularisation de l'emploi de Directeur du Secteur Education permanente - Jeunesse - Administration vacant dans le cadre du Service de la Jeunesse de la Province de Liège.

Ensuite, je crois que vous l'avez déjà vu mais je vous le rappelle :

- Une note de Mme la Greffière a été déposée sur vos bancs, relative à la déclaration de mandats et de rémunération que

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

vous devrez remettre à la Cellule de Contrôle de Mandats de la Région wallonne pour le 30 juin. Cette note, d'ailleurs, vous est déjà parvenue par mail.

- Une note relative à la suppression de l'envoi des convocations et autres, qui est à ma signature, par voie postale et à laquelle, si nécessaire, je dis bien, il vous est demandé de répondre à l'aide du formulaire annexé pour le 30 juin au plus tard.
- Ensuite, l'avis de la Cour des Comptes relatif à la deuxième modification du budget des recettes et des dépenses de la Province de Liège pour l'exercice 2009 qui ne suscite pas de remarques.
- Et quatrièmement, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Alors, si vous n'avez pas reçu vos timbres lorsque vous êtes entrés dans la salle. Vous pourrez les réclamer en fin de séance auprès de M. PRINSENS ou de M. BECKERS.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 08-09/153 : Première Assemblée générale de l'année 2009 des associations intercommunales à participation provinciale (2^{ème} partie) : C.H.R. Citadelle - INTRADEL - SPI+ - CILE - CHPLT - ISF - ALG.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour : document 08-09/153. Il a été soumis à la première Commission et c'est Mme BUDINGER qui a rédigé le rapport. Vous avez la parole, Mme BUDINGER.

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente, Mme la Greffière, Mesdames et Messieurs, la 1^{ère} Commission réunie ce lundi 15 juin a pris connaissance des ordres du jour des intercommunales que Mme la Présidente vient de citer. Elle a marqué son accord sur ces ordres du jour et vous propose de les accepter avec 11 votes pour, pas de votes contre et deux abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BUDINGER. Quelqu'un souhaite t'il intervenir ? Personne. Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je vous remercie.

Document 08-09/154 : SPI+ - Modifications statutaires - Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2009 :

- **suppression du secteur « Développement immobilier » dans lequel la Province de Liège a une part de secteur en sa qualité d'associé fondateur.**
- **Création du secteur « Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ».**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour (document 08-09/154). Document 154, soumis à la 1^{ère} Commission et c'est Mme GOFFIN qui a rédigé le rapport. Vous avez la parole Mme GOFFIN.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 15 juin afin d'examiner le document 08-09/154 relatif aux modifications statutaires de la SPI+.

Il s'agit premièrement de la suppression du secteur « Développement Immobilier » dans lequel la Province de Liège a une part de secteur en sa qualité de membre fondateur. Cette part de secteur de 25 Euros a déjà été remboursée à la Province.

Deuxièmement, il s'agit de la création du secteur « Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne » ou du secteur « Burdinale », dont le capital social sera souscrit et libéré entièrement par des Communes.

Monsieur le Député MESTREZ rappelle que le premier objectif de cette démarche est de rendre service ou en tout cas de répondre à la demande des Communes, des Communes associées, à savoir Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Il explique qu'il y avait une action en cours avec le privé, raison pour laquelle il a fallu

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

attendre pour solder l'ASBL. Il ajoute que le fait d'avoir des zonings d'évolution durable amplifie les compétences de la SPI+.

Un Conseiller a souligné que cette intervention de la SPI+ pour soutenir le Parc était importante car celui-ci est sans aucun doute un atout touristique pour le nord de l'arrondissement de Huy-Waremme. La ferme de la Grosse Tour pourrait ainsi être aménagée. Le Comité de Gestion du Parc restant l'opérateur principal dans ce projet mais avec une aide administrative de la SPI+.

Ceci étant dit, nous soumettons à votre approbation ces modifications statutaires qui ont été adoptées par la première Commission à raison de 11 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme GOFFIN. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui, M. DRION.

M. DRION, Conseiller (de son banc). - Juste de mon banc. A l'attention du Président de la SPI+. Je pense que ce serait important que dans le Comité de Gestion, on veille à une saine représentation démocratique des familles politiques.

Mme LA PRESIDENTE. - Oui M. MESTREZ.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). - De mon banc. On va évidemment relayer mais je pense que la décision appartiendra aux quatre Communes concernées qui vont être les opérateurs du Comité de Gestion.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Document 08-09/168 : Désignation pour la législature 2006 - 2012, d'un candidat administrateur appelé à représenter la Province au sein de la Société Coopérative à Responsabilité limitée « Maison des Hommes » à Flémalle.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour (document 08-09/154). Document 168, soumis à la 5^{ème} Commission qui s'est tenue aujourd'hui avant la séance et c'est Mme RUET qui va nous faire part des conclusions de la Commission. Vous avez la parole Mme RUET.

Mme RUET, rapporteur (à la tribune). - Votre 5^{ème} Commission s'est réunie ce jour à 14h30. Sur proposition du groupe socialiste, nous avons proposé Mme Sabine MAQUET en tant qu'Administrateur à cette société de Logement.

La Commission a adopté le vote suivant : 8 pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme RUET. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je vous remercie.

Document 08-09/155 : Ouverture de nouvelles formations pour les Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion sociale.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 08-09/155. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. Abel DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Votre sixième Commission s'est réunie le 15 juin afin d'examiner le document 08-09/155 relatif à l'ouverture de nouvelles formations par les Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale.

D'emblée, il est précisé que certaines formations ont déjà été commencées en 2008/2009 mais que toutes répondent à des demandes du secteur économique.

Un membre souhaite savoir si le dispositif de soutien et d'aide à la réussite de l'unité « Image de soi » pour les 3 Instituts de Promotion Sociale de Seraing sont complémentaires voire un symbiose avec d'autres actions déjà menées au sein des écoles.

Il lui est répondu que cela vise plus particulièrement l'accès à l'enseignement supérieur et que ce module peut dès lors être commun aux trois Instituts.

Le dispositif a pour but de créer des cellules de contacts visant à aider les élèves à entamer des recherches, établir des liens avec le monde professionnel, développer une image positive, donc acquérir la confiance en soi.

Une autre question est posée au sujet du Certificat d'Etudes de Base. Il est répondu que le programme suivi est issu de celui de la Communauté française et qu'il doit permettre, outre le rafraîchissement des connaissances en français et mathématique, d'accéder aux formations qualifiantes.

Par ailleurs, l'encadrement des étudiants est très large, voire individualisé et que les compétences acquises et reconnues pourraient donner accès à d'autres types de formations.

Plus aucune question n'ayant été posée, c'est par 9 voix pour, 4 abstentions et 0 contre que votre sixième Commission vous invite à adopter ce projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/156 : Modifications de structures dans l'enseignement provincial secondaire de plein exercice et secondaire en alternance au 1^{er} septembre 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 08-09/156. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Voici le rapport de réunion de votre sixième Commission « Enseignement » réunie ce lundi ayant pour objet « Modifications de structures dans l'enseignement provincial de plein exercice et secondaire en alternance au 1^{er} septembre 2009 », document 08-09/156.

Les modifications soumises à notre approbation sont régies par des dispositions légales et réglementaires, elles doivent donc respecter les lois et décrets dont les références sont reprises dans le document que nous avons tous reçu.

Il nous est proposé d'organiser, à l'Ecole Polytechnique de Seraing, une 7^{ème} année dans le cadre de la formation d'assistants et d'assistantes au métier de la prévention et de la sécurité.

Les conditions d'admissions sont accessibles à un grand nombre puisque l'accès requiert un certificat d'Enseignement secondaire supérieur et la réussite d'un test psychotechnique présenté au SELOR.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Fort d'une grille horaire hebdomadaire de 36H00, le cursus scolaire à la sortie de cette année de technique de qualification permet non seulement de prétendre à un nombre varié de possibilités de débouchés pratiques mais peut également être pris en compte lors d'une candidature à un examen d'Inspecteur de police.

Par le biais de dispenses de certains cours, sera donc valorisée cette formation. Dispenses seulement car ces agents sont, à la sortie de la formation proposée, des agents non armés.

Nous abordons ici les modifications globales et les questions-réponses qui se rapportent à l'ensemble du document.

Un Commissaire demande si la programmation définie par la Province répond aux défis de demain et prépare professionnellement nos jeunes au concept du développement durable et des énergies renouvelables ?

Monsieur le Député nous garantit que le référentiel de compétences est construit grâce à un partenariat entre les enseignants et les professionnels. Le développement durable et les énergies renouvelables sont donc bien présents et pris en compte.

Un Commissaire attire l'attention sur une formation d'esthéticien social. Peu courant, peut-on préciser en quoi cela consiste ?

Cela concerne une orientation vers des soins de reconstruction faisant suite, par exemple, à un cancer.

Un Commissaire fait remarquer qu'organiser et ouvrir des sections même certifiées ne suffit pas, encore faut-il qu'elles répondent à un réel besoin soutenu par une offre en termes d'emploi. Qu'en est-il pour ce qui nous est proposé ici ?

Monsieur le Député affirme que les besoins sont réels et la demande conséquente. J'ai noté une demande à hauteur de 5.000 emplois mais je ne suis pas trop sûr, mais Monsieur le Député peut confirmer ou rectifier.

Sans autre question, la Commission s'est prononcée par 9 voix pour et 4 abstentions. Il vous est demandé de vous prononcer sur ces résultats. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/158 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Complexe provincial des Hauts-Sarts.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document 08-09/158). Document 158, il a été soumis à la 7^{ème} Commission et c'est M. DEFAYS qui s'est chargé de rédiger le rapport. On va voir s'il a eu beaucoup de travail. Vous avez la parole M. DEFAYS.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Mme la Présidente, Mme la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre 7^{ème} Commission a donc examiné le dossier 08-09/158 n'a émis aucune question et aucune réponse forcément, et c'est par 9 voix pour et 4 absentions, qu'elle a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la désignation d'un receveur spécial des recettes au Complexe provincial des Hauts-Sarts.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DEFAYS. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/159 : Mise en non-valeur de créances dues au Centre

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009**Hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 08-09/159). Document 159, soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission et le rapporteur en est M. Jean-Claude JADOT. Vous avez la parole M. JADOT.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, chers Collègues, ce mercredi 17 juin, notre 7^{ème} Commission a examiné dans son document 08-09/159 : la mise en non-valeur de créances dues au Centre Hospitalier de Lierneux.

Le Président de notre Commission a présenté ce point suite à cet exposé un Conseiller s'est étonné du fait qu'il y a quelques mois un dossier tout à fait similaire avait déjà été examiné. A cette époque, vu l'ancienneté des créances, il nous avait été communiqué qu'un nettoyage des impayés avait été effectué pour les années les plus anciennes. Il s'étonne donc de retrouver la même demande pour des créances de 1995.

Il est répondu que ce qui est proposé dans ce point concerne des dossiers dont la procédure de recouvrement n'était pas terminée au moment où le premier dossier était présenté.

Une seconde question est alors posée, à savoir jusque quelle année peut-on estimer qu'il n'y a plus d'irrécouvrables ? Pour pouvoir répondre à cette question avec précision, il faudrait regarder le compte de gestion.

De mémoire, l'administration nous dit qu'il s'agit environ du début des années 90. L'administration transmettra de manière plus précise aux Conseillers qui le souhaitent le chiffre exact.

Le Député en charge du dossier précise que les personnes qui fréquentent Lierneux sont souvent dans un état précaire et donc inévitablement, il y en a pas mal qui risquent d'être insolvables.

Ce point a été approuvé par 9 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. JADOT. Quelqu'un veut intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole M. DRION.

M. DRION (à la tribune). - Je vous remercie. Mme la Présidente, mes chers collègues, je voudrais d'abord être précis au nom de mon groupe et remercier le Député provincial en charge notamment de cette problématique un peu récurrente, des efforts entrepris avec les collaborateurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Certes, nous sommes en présence de dossiers délicats sur le plan humain puisque nous connaissons un peu la patientèle du Centre l'Accueil à Lierneux, mais vraiment voilà maintenant 3 ans que vous vous attaquez assez sérieusement à cette problématique mais nous constatons que nous n'y arrivons pas.

Est-il normal qu'aujourd'hui, en 2009, nous ne soyons pas encore en capacité de déterminer ce qui nous serait encore peut-être et éventuellement dû, pour les années 90.

L'exemple en plus, il vise un Centre hospitalier où la prescription est de 2 ans. Je concède que c'est une présomption de paiement. Mais, en toute amitié et toute simplicité, nous trouverions normal que pour la session budgétaire prochaine, le Collège provincial nous présente une méthodologie stricte qui évite de porter dans nos budgets des hypothétiques créances et donc d'influencer un peu le budget au niveau de ses recettes mais surtout des charges, certainement non négligeables de tentatives de recouvrement.

Or, tenter aujourd'hui encore de recouvrer 1995 à 2001 pour être généreux, qu'est-ce que cela implique en charges ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir une politique un peu plus couperet et quand je ne sais et quand je crains que cela ne coûte trop cher par rapport à la créance, je la passe tout de suite en irrécouvrable.

Ayons une gestion à notre sens plus proactive et donc nous demandons au nom du groupe CDH-CSP, une présentation d'un projet très structuré du recouvrement de créances notamment dans ce secteur, nous savons que les hôpitaux publics et privés, nous savons que nos intercommunales de services, réfléchissent à cette problématique. Il existe des méthodologies et des systèmes aujourd'hui légalement organisés par des études de huissiers qui coûtent beaucoup moins cher et qui permettent le passage en irrécouvrables tout de suite, nous aurions une approche comptable et budgétaire bien plus stricte, bien plus rigoureuse.

Nous nous sommes toujours abstenus, aujourd'hui nous votons non tant que nous n'aurons pas ce plan d'action. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. DRION. Oui M. GABRIEL. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GABRIEL (à la tribune). Merci. M. DRION votre intervention

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

n'étonne vraiment. Je crois que vous avez le proverbe qui dit : « Faites ce que je dis mais jamais ce que j'ai fait ». Rappelez-vous, nous sommes des anciens du Conseil provincial quand les affaires de Lierneux sont arrivées, c'était par centaines de millions que votre prédécesseur avait laissé traîner les comptes et n'arrivait pas à les solder quand c'était le CDH qui était au pouvoir.

M. DRION (de son banc). - Le CDH n'a jamais été au pouvoir.

M. DEFAYS (de son banc). - C'est impossible.

M. GABRIEL. - Le PSC. Le PSC était au pouvoir. Nous avons laissé la plus part des comptes et maintenant pour 10.000 Euros vous venez faire toute une histoire, parce qu'il ne s'agit jamais qu'au maximum pour 10 ans de 10.000 Euros.

Alors excusez-moi mais là vous y allez un petit fort parce que je suis vraiment furieux quand j'entends des choses pareilles.

Moi, je me rappelle qu'ici pendant des années nous sommes revenus pour essayer de trouver et solder, parce que le système soit disant informatique était tombé en panne et que vous n'arriviez pas à trouver un nouveau système informatique et c'est nous qui nous sommes battus pour redresser les choses alors maintenant n'essayez pas de faire le plus fort.

M. DEFAYS (de son banc). - Le Député va être licencié vous allez voir.

M. DRION (de son banc). - Je ne savais pas qu'il avait encore son avenir derrière lui. 1981 et avant. Bravo.

M. GABRIEL (de son banc). - C'est à cette époque là.

Mme LA PRESIDENTE. - Pas d'aparté. Oui M. le Député.

M. LACROIX, Député provincial. - Sans veste Mme la Présidente.

Mme la Présidente. - Oui, il fait tellement chaud. Je vous en prie vous avez la parole.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Je voudrais dire plusieurs choses. Repréciser le contexte historique qui a été un peu repris par mon Collègue GABRIEL, avec pertinence mais peut-être avec un excès de provocation mais il est clair qu'il a tout à

fait raison.

Nous avons présenté à un Conseil provincial précédent toute une série d'irrécouvrables, mises en non valeur, etc. pour des montants importants qui dataient des années 60 à fin des années 80 et nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous avons été en difficulté fin des années 70. C'était notamment dû à un problème informatique effectivement et non facturation, et comme vous le dites M. DRION, il y a prescription après 2 ans et nous avons dû faire un gros travail sur les 20 - 25 dernières années pour essayer d'y voir un peu plus clair dans la transparence des comptes.

Deuxièmement, comme le dit mon Collègue GABRIEL, je constate effectivement qu'on parle d'une somme de 12.000 Euros de 1995 à 2009, donc c'est un peu moins de 1000 Euros par an en terme d'irrécouvrables et de mises en non valeurs. Donc, il faut relativiser le problème. D'autant que même globalement si on tient compte du passé plus récent qui est celui dont nous discutons aujourd'hui ou du passé beaucoup plus ancien qui est celui que mon Collègue GABRIEL a rappelé, le pourcentage d'irrécouvrables et de mises en non-valeurs est vraiment minime en terme de pourcent, je crois que c'est 2 - 3 pourcent par rapport à l'activité globale de l'hôpital.

Cela étant dit, M. DRION je suis d'accord avec vous sur le fait que nous devons avoir une approche technique comptable pertinente, efficace et moderne. Nous y sommes arrivés aujourd'hui. Vous vous rappelez comme moi qu'il y a eu un exposé en 7^{ème} Commission sur la manière dont on travaillait sur cette question, donc je n'ai aucun problème à ce qu'on reprécise encore et à ce qu'on perfectionne encore ce qui peut l'être mais sachez aussi que comme hôpital public, nous avons bien sûr à avoir un approche comptable professionnelle à avoir mais aussi une approche sociale et vous le savez comme moi, dans ce secteur là et en particulier dans le secteur des soins psychiatriques, il y a beaucoup, beaucoup de personnes indigentes et donc, je crois qu'avec raison, avec passion et avec détermination, on arrivera à trouver une solution et je rejoins aussi finalement la proposition qui a été faite par le groupe ECOLO en 7^{ème} Commission.

C'est une commission qui se passe toujours très bien donc c'est pour ça que je voudrais aussi qu'on ne polémique pas même si la vérité à ses droits. En 7^{ème} Commission, ils ont proposé effectivement d'avoir une vision pluriannuelle et prospective et je crois qu'on est tous d'accord, les quatre groupes pour que la vérité soit bien transparente à ce sujet mais ramenons le débat à

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

sa juste mesure qui est quand même pelliculaire par rapport au gros enjeu de l'hôpital de Lierneux.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député. Oui M. DRION. Vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune). - Je vous remercie. Juste un mot. Mme la Présidente, chers Collègues. Le débat était serein jusqu'au moment où je me fasse à tort agressé puisque 1981 - 2009, évidemment, certains ont la mémoire qui flanche, mais notre ami GABRIEL ira revoir les procès-verbaux de nos Conseils depuis une dizaine d'années, il additionnera ainsi tous les dossiers de l'Accueil de Lierneux pour constater qu'on n'est pas à 100 euros ou 1000 euros par mois.

C'est pelliculaire dites-vous. Ce qui n'est pas pelliculaire, c'est le coût investi pour ne pas récupérer. C'est là l'essentiel de la démarche à entreprendre et je vous l'ai dit et je vous le répète, je pense que vous faites ce que vous pouvez mais il est des méthodologies aujourd'hui qui permettent d'aller plus vite dans l'effacement de ce qui traîne sans devoir dépenser trop d'argent inutilement. Nous pourrions consacrer cet argent à des politiques complémentaires et nouvelles. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. Nous allons maintenant passer au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/160 : Mise à disposition des Communes de Blegny, Juprelle et Trooz d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives prévues par leurs règlements communaux.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 08-09/160). Document 160, soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission et c'est M. BRAUN qui va nous faire le rapport de la Commission. Vous avez la parole M. BRAUN.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Présidente, chers Collègues. Ce mercredi 17 juin 2009, votre 7^{ème} Commission a examiné le document 08-09/160 relatif à la mise à disposition de certaines Communes d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Dans le cadre de cette mise à disposition, le Collège propose également une redistribution du travail entre les deux fonctionnaires concernés. De plus, les deux agents sont désignés suppléants l'un de l'autre hormis pour ce qui concerne les communes germanophones, auprès desquelles il s'avèrera nécessaire de désigner un suppléant ayant une connaissance de l'allemand.

Un Commissaire, dont je ne citerai pas le nom, estimait que le document comportait une erreur de calcul en ce qui concerne le nombre de Communes affectées à chacun des fonctionnaires sanctionnateurs. Ce soupçon fut rejeté avec force par le Député rapporteur et le Commissaire a reconnu sans problème son erreur.

Suite à ce moment d'émotion intense, votre Commission a procédé au vote qui s'est soldé par 9 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. BRAUN. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous allons passer au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte, à l'unanimité, ladite résolution.

Document 08-09/161 : Budget provincial pour 2009 - 2^{ème} série de modifications.

Document 09-09/162 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2009 - 3^{ème} série.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 10 et 11 de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

(documents 08-09/161 et 08-09/162). Document 161 et 162, qui ont été regroupés à la demande de la 7^{ème} Commission et c'est M. LEMMENS qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole M. LEMMENS.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues. Notre 7^{ème} Commission s'est réunie ce mercredi 17 juin pour y examiner entre autre la deuxième série de modifications budgétaires apportées au budget provincial 2009.

A la demande du Président, ce point et le point suivant de l'ordre du jour, à savoir, la troisième série d'emprunts, ont donc été regroupés.

En préambule, le Député LACROIX a donné les grandes lignes de ces modifications budgétaires, qui globalement, ramenaient le déficit à l'exercice propre de 1,48 millions à 1,10 millions d'Euros, tout en intégrant l'impact de l'absence de dividendes de DEXIA en 2009.

En détail, d'abord au niveau des recettes, d'abord les recettes de transfert, nous notons une augmentation de près de 2 millions d'Euros via l'optimisation des recherches des subventions ou de cofinancements, le Député rappelle que désormais tout projet doit être accompagné d'une fiche de subside et qu'une cellule s'occupe d'une recherche optimale de ceux-ci. Au niveau des recettes de prestations, elles sont inchangées. Au niveau des recettes de dettes, elles intègrent désormais, comme je l'ai signalé précédemment, l'absence de dividendes DEXIA.

Au niveau des dépenses, tout d'abord les dépenses de personnel, elles sont en diminution de 3,3 millions d'Euros puisque la dotation provinciale complémentaire aux dépenses résultant du régime de pensions de retraite et de survie ne sera pas nécessaire cette année.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous notons une augmentation générale de 800.000 euros mais qui sont compensées par le cofinancement de projets. Dès lors la part que représente, les dépenses de fonctionnement dans le budget ordinaire reste globalement inférieure à 17 % des dépenses totale de ce budget.

Au niveau des dépenses de transfert, elles sont en légère hausse essentiellement à cause de l'augmentation des primes pour la pose des panneaux solaires, en l'occurrence 570.000 euros.

Au niveau des recettes de dettes, elles sont en augmentation

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

car de nombreuses opérations immobilières sont en court. Le Député indique que la charge de la dette sera revue lors d'un prochain cahier de modifications budgétaires. La tendance devrait en principe être favorable pour le budget provincial suite à l'évolution générale des taux d'intérêts sur les marchés interbancaires.

Le débat est alors ouvert et diverses questions, plus précises fuses, la première de celle-ci fait référence à la page 3 du document et à un montant de 65.844 Euros repris sous l'intitulé « Intervention d'organismes publics ».

Le Député indique là qu'il s'agit d'un subside à l'Institut de Formation mais il attire l'attention des membres de la Commission sur une hausse parallèle des dépenses de fonctionnement qu'on peu retrouver dans le cahier de modifications budgétaires.

Le même membre s'inquiète de la disparation de la dotation provinciale au fonds des pensions et demande des éclaircissements. Les responsables du service rassure le membre ou tente de rassurer le membre. Le fonds reste stable et les montants fournis sont fonction d'estimations établies pour ledit fonds.

Une autre question concerne l'augmentation des frais de fonctionnement des bâtiments, à la page 7 du document de 253.000 Euros à 375.000, soit une augmentation de 120.000 Euros.

Les responsables de service expliquent que suite au déménagement de l'Administration centrale et au regroupement de divers services, des frais de fonctionnement ont été estimés d'où cette augmentation dans le budget.

Une autre question concerne divers postes de fonctionnement technique qui sont en diminution, le Député rappelle le regroupement de ces postes sous un même code fonctionnel.

Une série de questions concerne ensuite le budget extraordinaire. Au niveau tourisme, page 18, pourquoi y constate t'on un montant de plus 150.000 Euros ? C'est en fait la promesse de subsides de la Région wallonne pour la construction du hangar au Signal de Botrange.

Au niveau sport, page 19, pourquoi y constat-on une diminution de 340.000 Euros pour le Centre de Formation de Tennis ? Ajustement du montant car l'acquisition du terrain n'est par couvert par subvention.

Au niveau toujours de la page 19, dépistage mobile, pourquoi

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

a-t'on une diminution de 615.000 Euros. Le Député nous éclaire en signalant que le projet n'a malheureusement pas été repris comme subsidié et donc toujours dans cette même logique d'optimisation des subsides, ce point est reporté. C'est par ailleurs l'inverse pour la subvention du bâtiment ING, puisqu'on peut constater à la même page une augmentation de 640.000 Euros.

Un autre membre de la Commission nous fait revenir au budget ordinaire avec une série de questions. La première concerne le principe d'un subside à l'A.S.B.L. Le Grand Liège, montant 2.500 Euros et sur le fait que la Province ne soit plus membre de ladite A.S.B.L. Le Député indique qu'il était concrètement difficile voire impossible mais par ailleurs obligatoire pour la Province en étant membre de ladite A.S.B.L. d'établir un contrat de gestion. Ce schéma étant donc difficile à mettre en oeuvre, il a été plus simple de leur fournir un subside tout en assurant un contrôle de gestion.

Une autre question concerne des précisions sur les hausses de 5.000 et 15.000 Euros que vous pourrez retrouver en page 11 pour des frais de fonctionnement dans la rubrique Sports. Le Député répond au membre que ces montants doivent couvrir les frais liés au bâtiment de tennis de Huy mais aussi à l'entretien des terrains.

Enfin le Président transmet aux membres de la Commission, l'avis, sans remarque, de la Cour des Comptes sur cette deuxième série de modifications budgétaires. Avis que vous retrouverez sur vos bancs.

Notre Commission s'est prononcée favorablement sur ces modifications budgétaires, par 7 voix pour, 0 contre et 4 absentions.

Il en fut de même pour le point suivant relatif à la troisième série d'emprunts, 7 pour, 0 contre et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. LEMMENS. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BECKERS. Vous avez la parole M. BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, chers Collègues, je ne reviendrai pas sur le rapport qui était donc très conforme à ce qui s'est dit lors de la Commission. On a donc pu obtenir effectivement tous les renseignements souhaités. Simplement pour intervenir, par rapport je dirais à ce que le Député en charge des Finances a signalé un moment donné par rapport à l'ensemble de ces modifications

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

budgétaires, à savoir que leur effet était bénéfique au niveau du résultat de l'exercice propre au niveau du budget 2009 puisque ce résultat s'améliorait légèrement.

En réalité, il faut quand même souligner et on le retrouve à la page 3 du budget ordinaire, que pour y arriver à cet équilibre légèrement amélioré, il a fallu aller prélever au niveau des prévisions pour autres risques et charges pour un montant de 340.000 ce qui veut dire que d'une certaine manière, on a quand même dû aller chercher dans le bas de laine provincial pour arriver à cet équilibre là.

Mme la PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. Oui M. le Député. Vous avez la parole.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Je voudrais rappeler à M. BECKERS et à son groupe que lorsque nous avons décidé du budget 2009, nous avons dit, par rapport aux critiques qui avaient été formulées à l'encontre de la majorité quant au fait que nous maintenions une inscription pour le dividende DEXIA. Nous avons dit que nous irions utiliser les montants provisionnés en charges et risques pour compenser, après modifications budgétaires, la non-inscription possible d'une recette DEXIA. Donc il n'y a pas de mauvaise surprise par rapport à ce qui arrive aujourd'hui, c'est ce que je vous avais déjà annoncé en octobre de l'année dernière. Donc, ce n'est pas aller chercher pour essayer d'équilibrer, c'est une mesure de saine gestion et de prudence et de précaution que nous avons prise déjà à ce moment là et que nous utilisons maintenant.

Mme la PRESIDENTE.- M. DRION. Vous avez la parole M. DRION.

M. DRION (à la tribune). Merci Mme la Présidente. Brièvement, puisque notre règlement prévoit de nous exprimer sur la motivation du vote avant celui-ci. Je voudrais signaler au Collège provincial et à l'assemblée, qu'à titre tout à fait exceptionnel, mon groupe s'abstiendra sur ce dossier, le vote habituel évidemment est dans la foulée du budget, c'est-à-dire un vote négatif, mais nous observons un effort non négligeable de recherche de moyens complémentaires notamment en terme de subventionnement. C'est un signal que nous voulons simplement souligner en nous abstenant.

Mme LA PRESIDENTE. - D'autres interventions ? Non. Nous pouvons passer au vote.

Je suppose que vous souhaitez des votes séparés sur les deux

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

dossiers ou on peut les rassembler ? On peut les rassembler, oui. Et bien nous votons sur les deux dossiers.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution. Je vous remercie.

Document 08-09/163 : Octroi de la garantie provinciale à la S.C.R.L. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.) pour des emprunts à contracter auprès de la Banque européenne d'investissement.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour (document 08-09/163). Document 163, soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission, j'invite le rapporteur M. DRION à nous faire connaître les conclusions de la Commission.

M. DRION, rapporteur (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente.

La 7^{ème} Commission s'est donc réunie hier et selon la tradition, son Président nous a résumé le dossier qui nous est présenté. Le Député rapporteur a souhaité faire une communication ou une intervention préalable au débat, que je me permets de résumer évidemment sous son contrôle.

En substance, il nous dit. Un ; on parle de supprimer les Provinces que faut-il en penser lorsqu'on examine ce dossier. Si il n'y avait plus de Provinces demain, il conviendrait que la CILE trouve un autre interlocuteur fiable pour apporter sa garantie à la Banque Européenne d'Investissement, qui peut couvrir ce dossier et il nous interroge pour savoir qui : la Communauté française, la Région wallonne, les 20 Communes affiliés à l'intercommunale et de conclure cette question par une autre, avec quels moyens ? La Ville de Liège a vu sa situation stabilisée par un certain nombre de mesures mais serait-elle en capacité de s'engager dans cette garantie. Quant aux autres communes dont la taille est moindre, mais avec tout le respect qu'elles méritent, auraient-elles les moyens d'y réussir et de conclure ou de répondre plutôt à ces questions en disant : la Province démontre une nouvelle fois

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

qu'elle peut être l'ensemblé dans l'intérêt des communes et des citoyens.

Le Député nous rappelle ensuite l'avantage de conclure cet emprunt à la Banque européenne d'Investissement. Ce gain, il est notamment en taux d'intérêts non révisible et donc pas d'impact direct sur les factures pour les contribuables et donc notamment les clients de la CILE.

Il va plus loin dans l'analyse institutionnelle puisqu'il évoque même les communautés de communes et de nous dire que les Communautés de communes couvrant plusieurs arrondissements ne pourraient pas répondre à la problématique puisque la CILE ne désert que des communes e l'arrondissement de Liège et en arrondissement de Huy-Waremme.

De complété sa présentation, en nous disant que les services provinciaux ont examinés les comptes de la CILE puisqu'il nous est demandé une garantie et selon les services provinciaux, il existe un risque pour la Province mais ce risque est minime et il demande donc à la Commission de réfléchir en tenant compte de cette exposé, que j'espère avoir exposé objectivement.

Il est tellement objectif qu'il n'y a pas de questions.

Je ne peux pas exposer de jugement de valeur, je ne suis que rapporteur ici.

Et donc par 7 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, votre 7^{ème} Commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Oui Monsieur le Député. Vous avez la parole.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Monsieur DRION, merci, quel beau porte-parole. Si un jour vous devez venir chez moi, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueillerai d'ailleurs.

Mais cela étant dit, je voulais simplement préciser...

M. DRION (de son banc).- On prend date !

M. LACROIX (à la tribune).- Je n'ai pas dit que vous prêchiez la

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

bonne parole, un bon porte-parole, je n'ai pas dit que vous apportiez la bonne parole mais que vous étiez un bon porte-parole.

Cela étant, je voulais apporter une précision, c'est que dans votre rapport que expliquez qu'effectivement, le recours à la B.I. plutôt qu'à une banque traditionnelle n'a pas d'impacte sur la facture du consommateur, si, il a un impact positif pour la facture du consommateur puisque le gain financier en terme d'emprunt est tellement important, on cite une quinzaine de millions d'euros, que ce gain est évidemment répercuté d'une manière positive chez le citoyen qui doit payer ces charges d'emprunt là qui sont beaucoup plus raisonnables que dans le cas d'un emprunt traditionnel donc il y a cette nuance là à apporter.

Sinon, je vous remercie, ainsi que tous les membres de ma Commission puisque comme je le répète toujours, les débats s'y passent toujours dans un esprit positif, serein et respectueux.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. D'autres interventions ? Non, nous pouvons passer au vote sur les conclusions de la Conclusion ?

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/164 : Désignation d'un comptable des matières au Département Sylviculture des Services Agricoles.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 08-09/164. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Isabelle FRESON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre Commission s'est réunie dans la joie et la bonne humeur et

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

aucune question n'ayant été posée, c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que la Commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère, ça a été court. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/165 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2009 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège

Document 08-09/166 : Avis à donner sur le projet de budget 2010 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 14 et 15 de l'ordre du jour : documents 08-09/165 et 08-09/166. Ces deux documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marie BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre septième Commission s'est réunie ce mercredi 17 juin 2009 et a examiné le point 8 de son ordre du jour, à savoir « Avis à donner sur la modification budgétaire numéro 1 de l'Exercice 2009 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège ».

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'affecter au budget 2009 le résultat positif du compte budgétaire 2008, soit un montant positif de 18.510,58 €.

Comme l'intervention provinciale 2009 est déjà versée, ce solde positif sera pris en compte dans le budget 2010 sous la forme d'une réduction correspondante de l'intervention provinciale.

Aucune question ni remarque n'ayant été formulée, la Commission vous propose par 7 voix pour et 4 abstentions d'adopter ce projet de résolution.

Le rapport suivant, votre septième Commission s'est réunie à la même date pour l'examen du point 9 de son ordre du jour, à savoir « Avis à donner sur le projet de budget 2010 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège ».

Après présentation par Monsieur le Président des grandes lignes de ce projet de budget, un Commissaire souligne que l'intervention de la Province est majorée de 5,11 % par rapport à l'année antérieure et demande s'il ne serait pas possible d'obtenir un document reprenant les interventions provinciales sous forme pluriannuelle.

Le Député rapporteur nous explique que c'est le Gouverneur qui représente la Province au Conseil d'Administration de ce type d'établissement, ce qui ne tient pas compte des évolutions récentes du statut de Gouverneur de province.

Une demande de révision de ce mode de représentation adressée au Ministère de la Justice est restée sans réponse à ce jour et la Province n'est donc plus représentée au sein du Conseil d'Administration de ce type d'établissements.

Il faut constater, depuis que la Province est soumise à l'obligation d'intervention dans les dépenses de cet établissement, à savoir depuis 2003, que le montant de cette intervention est passé en 6 ans de 345.000 € à 948.000 €, ce qui ne veut pas dire que cette augmentation est injustifiée puisque cet établissement a dû faire face aux frais liés à l'ouverture de centres laïques dans différentes localités de la province.

Il en restait un dernier à ouvrir à Verviers, ce qui devrait donc ralentir voire stopper l'augmentation des demandes d'interventions provinciales envers cet établissement.

Le Député rapporteur s'engage à adresser une demande au

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Gouverneur visant à obtenir un document pluriannuel reprenant les interventions provinciales dans les dépenses de cet établissement.

Aucune autre question ni remarque n'ayant été formulée, la Commission vous propose par 6 voix pour et 3 abstentions d'adopter ce projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur DRION, vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Quelques mots plutôt sur le second rapport et la problématique de la compétence provinciale en la matière.

Comme le Conseiller rapporteur vient de l'indiquer, depuis 2003 il y a certes une évolution des comptes, c'est un fait, je n'ai pas à me positionner quant à ce, mais j'ai à constater en tout cas que depuis 2003, nous n'avons peut être pas et les hommes en charge de la responsabilité ne sont évidemment pas personnellement en cause mais nous n'avons peut être pas été assez proactifs pour que la législation soit conforme aux situations politiques au nord et au sud du Pays.

Le Collège provincial ne pourrait-il pas saisir l'Association des Provinces Wallonnes dont nous avons le plaisir d'avoir le Président de notre Province afin de, et je peux modestement vous accompagner dans la démarche, d'inviter le Ministre de la Justice à déposer le petit amendement légal qui s'impose pour que cette norme légale soit calquée sur le fonctionnement néerlandophone et sur le fonctionnement wallon.

Je pense que cela pourrait être utile. C'est un budget provincial, c'est un contrôle de l'Assemblée provinciale et il me semble normal que l'Exécutif ait cela en charge. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. Monsieur le Député. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Tout à fait, Monsieur le Conseiller mais je pense même qu'il y a un troisième scénario qui serait encore plus favorable à la Province et aux Provinces Wallonnes, d'adopter le scénario bruxellois parce que dans le cadre du financement de la laïcité, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui assume l'entièreté des frais puisqu'il n'y a plus de

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Province, nous le savons, à Bruxelles.

Donc, nous pourrions peut être aussi creuser cette piste là. Soyons proactifs.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. D'autres interventions ? Non. Nous pouvons regrouper les votes ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Monsieur POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/171 : Règlement-tarif des prestations du Service provincial médical de contrôle - Nouvelle tarification applicable à partir du 1^{er} juillet 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/171. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Alain DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Votre septième Commission a donc examiné le dossier 08-09/171. Sans question et donc sans réponse, a adopté par 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions le projet de résolution annexé au rapport du Conseil provincial et relatif au Règlement-tarif des prestations du Service provincial médical de contrôle - Nouvelle tarification applicable à partir du 1^{er} juillet 2009. Je vous remercie

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le

groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/172 : Perspective d'acquisition de la Maison Grégoire sise rue Zénobe Gramme, 50 à 4280 Hannut.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/172. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur Karl-Heinz BRAUN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Ce lundi 15 juin 2009, votre huitième Commission a examiné le document 08-09/172 relatif à la perspective d'acquisition d'un immeuble à Hannut.

Je regrette que des deux Députés concernés ne soient pas présents parce que j'avais prévu un mot tendre en fin de mon intervention à leur intention mais vous allez relayer ça.

Le Député rapporteur nous livre les motivations qui ont conduit le Collège à envisager l'acquisition de cet immeuble : situé en position centrale sur le canton de Hannut, il permet le déploiement des services de proximité de type Point Cannabis et autres.

La collaboration avec des ASBL locales fait partie du concept. Certains agents provinciaux vont pouvoir travailler depuis cette antenne et ainsi éviter des déplacements jusqu'à Liège, ce qui est, selon le Député, une contribution au développement durable.

Ensuite, la Directrice nous détaille l'affectation des lieux : situé dans un parc de 15.000 m², le bâtiment offre une surface de bureaux et de chambres de 700 m². L'enveloppe est saine et les châssis sont récents. Seul l'aménagement intérieur est à revoir en

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

fonction des besoins des différents Services.

Le rez-de-chaussée serait accessible au public et abriterait une salle de réunion. Au premier étage, on pourrait loger des ASBL et quatre classes de la Promotion sociale.

Le deuxième étage pourrait servir au projet « Répit » pour des séjours courts d'enfants handicapés dont les parents ou tuteurs auraient besoin d'un moment de répit.

Madame le Député en charge du social nous explique que le gardiennage de ces enfants serait assuré par le personnel de l'AWIPH et que le bâtiment est équipé d'un ascenseur.

Un Commissaire pose la question si une estimation des travaux d'aménagement est déjà connue. Il nous est répondu que les travaux se limitent essentiellement à une mise en conformité par rapport aux normes de sécurité, mais qu'une estimation chiffrée n'est pas disponible actuellement.

Un Commissaire demandait des détails sur les indemnités à payer en cas de réaffectation à d'autres usages du parc. Il nous est répondu que cette clause n'est qu'une formalité et que le Collège n'avait nullement l'intention de changer cette affectation dans les 20 années qui viennent. D'ailleurs, le parc serait très bien entretenu et continuera à l'être au moyen d'une convention avec la Ville de Hannut.

Un Commissaire demande la confirmation que le bâtiment appartient actuellement aux Sœurs du Saint Cœur de Marie. Il nous est répondu que oui et qu'après la transaction immobilière, le bâtiment sera pris en charge par Sœur Ann et Frère Georges.

(Rires)

Sur cette boutade, qui n'était pas la pire de cette législature, la Commission procède au vote qui se solde par 5 voix pour et 5 abstentions.

Ce rapport termine également la série des rapports de Commission que j'ai eu la joie de pouvoir vous représenter depuis cette tribune.

Appelé à d'autres fonctions, je vous quitte dans l'allégresse. Je vous souhaite bon vent et l'ouverture d'esprit nécessaire pour pouvoir transformer nos Institutions dans l'intérêt de la population et du respect du contribuable. Merci pour votre attention et au

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

revoir.

(Applaudissements nourris)

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/173 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour des travaux de sécurisation de la façade côté cimetière de l'Ecole Polytechnique de Herstal.

Document 08-09/174 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour des travaux de sécurisation d'une partie de la façade principale de l'I.P.E.S. de Herstal

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour complémentaire : documents 08-09/173 et 08-09/174. Ces deux documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Madame Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre huitième Commission s'est réunie ce lundi 15 juin à 16H30.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Les deux points ont été regroupés à la demande des membres de la huitième Commission.

Après l'exposé des travaux de ces bâtiments par la Directrice générale, il n'y a eu ni remarque ni question et c'est par 5 voix pour et 4 abstentions que nous vous demandons d'accepter ces points.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Monsieur NIVARD, vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues. Mon intervention simplement pour vous soumettre une question que j'aurais souhaité poser en réunion de huitième Commission que j'ai malheureusement dû quitter pour participer à la réunion de la troisième Commission qui se tenait quasiment en même temps.

En fait, les deux dossiers qui nous sont soumis portent sur le même objet, à savoir le mode de passation et conditions de marché pour des travaux de sécurisation à des bâtiments scolaires provinciaux.

J'aurais souhaité savoir s'il n'était pas possible de faire un seul marché, de passer un seul marché plutôt que d'avoir deux marchés distincts, ce qui aurait permis au Conseil provincial d'avoir des conditions peut être plus favorables au niveau du marché.

Bon, maintenant, le Député provincial en charge des travaux étant absent, peut être pourra-t-il me répondre par écrit mais de la réponse que nous aurons dépendra évidemment notre vote. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIVARD. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Oui Monsieur le Député GILLES.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Je pense que mon honoré collègue mais néanmoins ami répondra par écrit mais forcément après vote mais ce qu'on peut dire en tout cas sans entrer dans les détails c'est que ce n'est pas nécessairement vrai qu'en regroupant on aurait des meilleurs prix.

Parfois, on se trouve alors dans des catégories d'entreprises beaucoup plus importantes et dès lors, le nombre d'entreprises susceptibles ... Ce n'est donc pas systématique que cela pourrait être plus intéressant de regrouper les marchés. Ceci est une réponse

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

générale et pas une réponse précise par rapport à ces dossiers.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Nous passons au vote des conclusions de la Commission des deux dossiers.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/175 : Mise en œuvre du décret du 14 novembre 2008 relatif au programme de financement exceptionnel de projets de construction de rénovation ou extension des bâtiments scolaires via des partenariats public/privé (PPP). Proposition de convention de gestion de projet pour LA REID et VERVIERS.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/175. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Monsieur Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La huitième Commission Travaux avait à l'ordre du jour ce lundi 15 juin 2009 la mise en œuvre du décret du 14 novembre 2009 relatif au programme de financement exceptionnel de projets de construction de rénovation ou extension des bâtiments scolaires via des partenariats public/privé (PPP).

Deux conventions de gestion de projet à passer avec la Communauté française nous sont proposées concernant la Haute Ecole de la Province de Liège, Département Agronomique à La Reid et la deuxième, l'I.P.E.S. Paramédical de Verviers.

La durée totale du contrat est de 30 ans qui se répartissent en

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

deux phases. La première : conception plus travaux pour l'ensemble des écoles maximum 42 mois, la deuxième : période de mise à disposition d'environ 27 ans.

L'investissement ne doit pas être budgétisé puisque l'intervention de la Province de Liège dans le paiement de sa part de la redevance se fera via une diminution des subventions de fonctionnement allouées par la Communauté française, ce qui n'interviendra que lorsque les bâtiments seront mis à disposition de la Province.

Après explications données par le Député et les Services provinciaux, une seule question a été posée concernant les desiderata de la Province dans ce dossier, alors que le financement et le maître d'ouvrage sont pris en charge à concurrence de 78,5 % par la Communauté française.

Il est répondu que l'ensemble du dossier respectait les exigences du Collège provincial et les critères de la Communauté Française.

La Commission vous propose d'adopter le projet de résolution par 6 voix pour et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur DODRIMONT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de profiter de ce dernier point de l'ordre du jour pour, de façon peut être un peu impertinente, ma chère Josette, m'écarter quelque part de l'ordre du jour et du point qui est abordé lors de cette discussion pour vous dire un petit mot personnel.

Cette dernière séance aurait pu chanter Eddy MITCHELL, représente la dernière en ce qui me concerne et c'est avec une multitude de souvenirs en tête que je vais quitter cette Assemblée.

J'y suis entré en 1987, j'ai besoin de me remémorer ces moments pour mesurer combien le chemin a été parfois long dans le modeste parcours politique qui est le mien.

Des souvenirs, je garderai peut être avant tout celui d'un ami qui nous a quitté trop tôt, Philippe WATHELET, avec lequel nous avons partagé, certains d'entre nous de bons moments, et qui a été, je le pense avec sincérité, certainement un de ceux qui a pu faire

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

évoluer cette Institution pour quelle devienne ce qu'elle est aujourd'hui.

Je me rappellerai aussi certains échanges musclés et le combat opiniâtre de mon collègue Gérard GEORGES quand il présidait ce Conseil provincial, face aux extrêmes, il a toujours résisté et j'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour Gérard dans ces moments qu'il a traversés.

M. GEORGES (de son banc).- Merci !

M. DODRIMONT (à la tribune).- Je ne dirais pas que j'ai usé deux Gouverneurs mais en tous les cas, j'ai eu la chance, avant d'user le troisième, je m'en vais, j'ai eu la chance de côtoyer les Gouverneurs MOTTARD, BOLLAND et FORET, et je dois bien dire que chacun, dans leur style, ont apporté quelque chose d'important pour notre Institution. Si on peut s'attacher sur le plan de la sécurité, je pense que Michel FORET a apporté une dimension importante à notre Institution par rapport à ce volet fondamental pour les Pouvoirs locaux.

On se souviendra aussi du combat acharné de Paul BOLLAND pour son Institution et je pense qu'on lui doit évidemment son évolution et aussi ce côté « grand événement » auquel il a donné une dimension internationale. Si notre Province de Liège est aussi connue de partout dans le monde, c'est aussi grâce à ce travail.

J'aurai en mémoire, enfin, l'accession des femmes à certains postes de cette Assemblée, ma collègue Ann CHEVALIER, quand elle est devenue Chef de groupe puis ensuite et surtout membre du Collège provincial et vous, ou plutôt toi ma chère Josette, quand tu es devenue la première Présidente de cette Assemblée, je pense que ça a constitué un moment important.

Et avec mon départ, je vais contribuer quelque part à un peu plus de féminisation dans cette Assemblée puisque je serai avantageusement remplacé par une jeune dame et ainsi le groupe MR du Conseil provincial deviendra majoritairement, Mesdames, féminin puisque de 12 membres vous passez à 13 donc vous êtes maintenant majoritaires dans ce groupe.

Mesdames, Messieurs, je quitte une Institution, et je le dis avec sincérité, saine, bien gérée pour une Assemblée dont d'après ce que j'ai pu lire dans la presse ces derniers temps, dont le bateau financier semble un peu plus troué que le nôtre. On a l'impression que sur le plan budgétaire, cette Assemblée qui pourtant a tendance à nous donner tant et tant de leçons n'est certainement aussi

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

sereine que ce que notre Institution pourrait l'être si on lui donne encore la possibilité de subsister.

Je voudrais avoir un dernier mot pour l'ensemble du personnel provincial, Madame la Greffière, l'ensemble de vos Services, Monsieur PRINSENS, nos secrétaires de séance, chacun d'entre vous, les huissiers, le personnel d'entretien, chacun ici a toujours la bonne idée d'avoir un regard simple sur les autres. Dans cette Institution, on se dit simplement bonjour, on se respecte les uns les autres, ce n'est pas toujours le cas partout et je voudrais vraiment remercier chacun d'entre vous, membres du personnel provincial pour cette bonne collaboration, pour ce bon accueil que vous avez toujours voulu réserver à l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Je terminerai en remerciant mes collègues Chefs de groupe. Nous avons parfois eu des échanges un peu plus musclés, parfois des échanges qui étaient moins amicaux mais il n'en demeure pas moins, je le pense, une solide confiance et je peux même parler d'amitié entre ces collègues qui ont permis, je le pense, démocratiquement, de faire avancer cette Institution.

Je souhaite bon vent à chacun d'entre vous. Pour ma part, je serai toujours particulièrement attentif au devenir de cette Province à laquelle, vous l'avez compris, je suis viscéralement attaché. Merci.

(Applaudissements nourris).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DODRIMONT pour ces belles paroles, bien sûr les départs sont toujours un peu difficiles à vivre et on vous souhaite à vous aussi bon vent dans vos nouvelles fonctions. Merci pour ces belles paroles.

Nous passons au vote des conclusions de la Commission des points sur lesquels nous nous étions arrêtés.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2009, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Avant de passer au huit clos, je voudrais d'abord féliciter, comme je viens de le faire pour Monsieur DODRIMONT, les Conseillers qui vont accéder à d'autres fonctions.

Nous en avons plusieurs, Monsieur ARIMONT qui est déjà absent aujourd'hui et qui a démissionné officiellement, Monsieur BRAUN, qui va aussi voguer vers d'autres cieux, donc à vous, je vous souhaite de bien travailler dans vos nouvelles fonctions mais comme Monsieur DODRIMONT je vous demanderais d'avoir toujours une petite pensée émue et sympathique pour la Province, s'il en est c'est un pouvoir proche de la population donc je pense qu'il est utile de la conserver et de la défendre. Nous n'irons pas plus loin dans la discussion.

A vous tous qui nous quittez vers d'autres fonctions « Bon vent et bon travail ».

A vous tous, c'est notre dernière séance avant les vacances. J'espère que vous allez passer de bonnes vacances et profiter de bon moment pour vous ressourcer et nous revenir en pleine forme pour le début septembre.

VIII.- Huis clos

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2009

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 16 H 25